
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 25 mai 2015
13 h**

**Séance tenue le lundi 25 mai 2015
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Luis Miranda et M. Jeremy Searle.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Lionel Perez.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement dédié à la mémoire de monsieur Marcel Côté décédé, le 25 mai 2014. Il dépose une brochure produite par le Bureau de la Présidence du conseil intitulée « Aperçu 2014 ».

M. Benjamin souligne la présence, dans les tribunes, de la famille de M. Émile Brunetta, employé retraité de la Ville décédé, le 16 avril dernier. Il informe l'assemblée que M. Brunetta est entré au service de la Ville comme col bleu en 1950 et qu'il a terminé sa carrière comme surintendant en 1983. M. Brunetta était un pionnier et son amour pour la Ville était connu. Il était un travailleur acharné et impliqué. Il parlait régulièrement de sa carrière avec un réel sentiment de fierté. Le président du conseil salue les membres de sa famille présents et leur offre, en son nom et au nom de tous les membres du conseil, ses plus sincères condoléances.

En préparation de la fin de l'année scolaire 2014-2015, le président du conseil accueillera, pour la signature du Livre d'or, les élèves du niveau secondaire des Commissions scolaires de l'île de Montréal, s'étant significativement démarqués par leur persévérance académique.

M. Benjamin signale les événements suivants : le 15 mai 2015 « Journée internationale des familles »; le 17 mai 2015 « Journée mondiale contre l'homophobie »; le 18 mai 2015 « Journée internationale des musées »; le 21 mai 2015 « Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement »; le 22 mai 2015 « Journée internationale de la biodiversité » et le 31 mai 2015 « Journée mondiale sans tabac ».

Il souligne finalement les anniversaires de naissance du mois de mai des conseillers et conseillères Elsie Lefebvre, Richard Deschamps, Réal Ménard, Magda Popeanu, Richard Guay, Sterling Downey et Guillaume Lavoie.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Outils qui seront utilisés pour empêcher le projet de développement du futur Quartier 15/40 / Mesures concrètes afin de minimiser les répercussions sur le Quartier des spectacles et la rue Sainte-Catherine

Le président du conseil souligne la présence, dans les tribunes, de monsieur Laurent Blanchard, ex-maire de Montréal.

M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre	Demande adressée à l'Administration d'agir de façon cohérente et de s'opposer au projet du futur Quartier 15/40 / Actions à poser advenant un rapport défavorable sur la construction du futur Quartier 15/40
-----------------------	------------------	---

M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Budget 2016 et indexation de la dotation des arrondissements – respect des engagements à cet égard / Demande des arrondissements à l'effet de recevoir des enveloppes budgétaires déjà indexées, tel que promis
------------------	--	---

Mme Lorraine Pagé	M. Denis Coderre	Importance que l'Administration va accorder à l'ouverture à la communauté et à l'approche préventive au moment de choisir le prochain chef du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) / Rapport de confiance entre la population et les policiers comme facteur clé du mandat du prochain chef du SPVM
-------------------	------------------	---

Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Politique sur le déneigement – formule qui sera mise de l'avant pour l'élaboration de la prochaine version de la Politique / Permettre un véritable échange sur ce service d'importance tant pour les citoyens qu'au niveau budgétaire
-----------------	---------------------------------------	--

À 13 h 36,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Mme Magda Popeanu	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Travaux de réfection du chemin de la Côte-des-Neiges et conception, par le maire, des artères commerciales / Délai indu pour mesurer l'impact négatif du futur Quartier 15/40
-------------------	--	---

Mme Louise Mainville	M. Denis Coderre	Projet du futur Quartier 15/40 – demande de précisions sur le comité et le mandat confié par le conseil municipal en février
M. Peter McQueen	M. Denis Coderre	Projet du futur Quartier 15/40 comme allant à l'encontre d'un cadre de vie agréable pour les nouveaux résidents du triangle (Hippodrome) / Tenir compte les intérêts des commerçants touchés par ce projet
M. Craig Sauvé	M. Denis Coderre	Projet du futur Quartier 15/40 – projet favorisant la voiture au détriment de l'urbanisme

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 50.

CM15 0593

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- période de questions des membres du conseil (02)*;
- les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);
- les points en orientation au conseil d'agglomération (80);
- tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.

***Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 mai 2015, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM15 0594

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 27 avril 2015

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 27 avril 2015, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 21 mai 2015 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 30 mars au 26 avril 2015.

Un débat s'engage.

- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 30 mars au 26 avril 2015.

- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 30 mars au 26 avril 2015.

Un débat s'engage.

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 5.01 Résolution CA15 210104 du conseil d'arrondissement de Verdun – Motion en faveur d'un programme de formation cycliste à l'école primaire.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Marvin Rotrand

- Réponse de monsieur Marc Bélanger, directeur, planification et développement des réseaux à la question du conseiller Sylvain Ouellet sur les normes en vigueur dans le réseau de la STM.

Par Madame Manon Gauthier

- Réponse de madame Manon Gauthier, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, à la question de madame Émilie Thuillier, conseillère municipale, lors de la séance du conseil municipal du 27 avril 2015 concernant un premier appel d'offres (no 14-13873) pour la fabrication sur mesure de postes de prêts libre-service pour les bibliothèques de la Ville de Montréal.

Par M. Francesco Miele

- Réponse de monsieur Lionel Perez, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, à la question de madame Valérie Plante, conseillère municipale, lors de la séance du conseil municipal du 27 avril 2015 concernant les travaux sur la rue Saint-Paul dans le Vieux-Montréal (GDD 1154139001).
- Réponse de monsieur Lionel Perez, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, à la question de madame Émilie Thuillier, conseillère municipale, lors de la séance du conseil municipal du 27 avril 2015 concernant le programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) et contingences.
-

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 30 avril 2015

À 14 h 05, après entente entre les leaders, l'étude de l'article 7.02 est reportée à une phase ultérieure.

CM15 0595

Dépôt du rapport annuel de la Société d'habitation et de développement de Montréal, incluant les états financiers consolidés, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel de la Société d'habitation et de développement de Montréal, incluant les états financiers consolidés, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03

CM15 0596

Dépôt du rapport annuel 2014, incluant les états financiers et le rapport des vérificateurs de la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2014, incluant les états financiers et le rapport des vérificateurs de la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière, et le conseil en prend acte.

07.04

CM15 0597

Dépôt du rapport annuel 2014 de la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI), incluant les états financiers au 31 décembre 2014, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2014 de la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI), incluant les états financiers au 31 décembre 2014, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.05

CM15 0598

Dépôt du rapport annuel 2014 de l'Office de consultation publique de Montréal

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2014 de l'Office de consultation publique de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06 1151079004

CM15 0599

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal portant sur le secteur d'emplois du Plateau Est

Le leader de la majorité dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal portant sur le secteur d'emplois du Plateau-Est, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.07 1151079005

CM15 0600

Dépôt du rapport d'activité 2014 du Conseil jeunesse de Montréal

Le leader de la majorité dépose le rapport d'activité 2014 du Conseil jeunesse de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.08 1155179002

CM15 0601

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2015 en date du 31 mars 2015, et de l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 mars 2015 comparé avec le 31 mars 2014 - Volet municipal et volet agglomération

Le leader de la majorité dépose la projection des résultats de l'exercice 2015 en date du 31 mars 2015 - Volet municipal et Volet agglomération et l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 mars 2015 comparé avec le 31 mars 2014, et le conseil en prend acte.

07.09 1155205003
1155205004

7.10 Déclaration d'intérêts pécuniaires. Voir l'annexe au procès-verbal.

CM15 0602

Dépôt du rapport annuel 2014 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM)

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2014 de la Commission de la fonction publique de Montréal, conformément aux dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal L.R.Q., C. c-11.4* et du *Règlement municipal (04-061)*, et le conseil en prend acte.

07.11 1151040002

CM15 0603

Dépôt du rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé : Étude de l'élargissement de la portée de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics* (RLRQ, c. A-2.01) et des modifications à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19)

Le leader de la majorité dépose le rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé : Étude sur l'élargissement de la portée de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics* (RLRQ, c. A-2.01) et les modifications à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et le conseil en prend acte.

08.01

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Par Madame Érika Duchesne

--- Dépôt d'une pétition de 1143 (approx.) noms intitulée : Retrouvons notre accès au Jardin botanique.

CM15 0604

Déclaration pour faire de Montréal une destination pour tous

Considérant que l'accessibilité universelle est l'un des principes fondamentaux du droit et de notre société;

Considérant la Déclaration des droits de la personne handicapée (ONU, 1975);

Considérant qu'au niveau international, la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'Organisation mondiale des Nations Unies a été adoptée en 2006;

Considérant la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale de l'Office des personnes handicapées du Québec;

Considérant la motion, sans préavis, présentée à l'Assemblée nationale du Québec le 4 décembre 2013 afin de souligner la Journée internationale des personnes handicapées;

Considérant les engagements pris par la Ville de Montréal à l'occasion du Sommet de Montréal en matière d'accessibilité universelle, en 2002 et la création du Comité des partenaires en accessibilité universelle de la Ville de Montréal;

Considérant l'article 28 f de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* qui consiste à favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général;

Considérant la Politique municipale d'accessibilité universelle adoptée par le conseil municipal de la Ville de Montréal en 2011;

Considérant la déclaration de la Ville de Montréal pour souligner la Journée internationale des personnes handicapées en décembre 2014;

Il est proposé par Mme Monique Vallée

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que les membres du conseil appuient, dans le cadre des champs de compétence de la Ville et afin de faire de Montréal une destination pour tous, la Déclaration du Sommet mondial *Destination pour tous*, Montréal 2014 en continuant à :

- promouvoir l'accessibilité universelle dans l'ensemble de l'administration municipale, en conformité avec la Politique municipale d'accessibilité universelle et la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*;
- demander à tous les services de la ville centrale et des arrondissements d'intégrer l'accessibilité universelle dans leurs planifications et mise en œuvre de projets;
- poursuivre la formation du personnel politique et administratif aux principes d'accessibilité universelle;
- favoriser la participation universelle de toutes les citoyennes et de tous les citoyens à la vie sociale, économique et politique de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.01

À 14 h 25, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0605

Conclure une entente-cadre d'une durée de soixante mois, avec une option de renouvellement de douze mois, avec Albert Viau Division de Emco Corporation pour la fourniture de poteaux d'incendie (borne-fontaine) - Appel d'offres public 15-13749 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de soixante mois avec une option de renouvellement de douze mois, pour la fourniture sur demande de poteaux d'incendie ;
- 2 - d'accorder à Albert Viau Division de Emco Corporation, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13749;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1155318003
80.01 (20.01)

CM15 0606

Approuver un projet de convention, d'une durée de 25 ans, avec Biomont Énergie inc. (Gazmont Énergie et chauffage urbain) pour la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) / Autoriser le directeur du Service de l'environnement à signer une demande d'annulation du décret du BAPE / Approuver le projet d'acte de modification du bail établissant la propriété superficière

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention, entre la Ville et Biomont Énergie inc., à laquelle intervient la Société en commandite Gazmont, pour la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une durée de 25 ans qui prendra fin le 31 août 2041;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service de l'environnement à signer une demande d'annulation du décret du bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui avait recommandé le certificat d'autorisation actuel de Gazmont;

- 3 - d'approuver le projet d'acte de modification du bail entre la Ville de Montréal et Société en commandite Gazmont établissant la propriété superficière sur le lot 3 237 021 et une partie des lots 3 237 019 et 3 237 020 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, totalisant une superficie de 7 989,6 mètres carrés, telle que délimitée par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, M, N, P et A sur le plan n° M-178 Saint-Michel, accompagnant la description technique, préparée le 2 mars 2015, par Gaétan Barrière, arpenteur-géomètre, portant le numéro de dossier 21781 et le numéro 366 de ses minutes;

Adopté à l'unanimité.

1150720001
80.01 (20.02)

CM15 0607

Conclure une entente-cadre, d'une durée maximale de 36 mois, avec Dumoulin & Associés Réparation de béton limitée pour effectuer divers travaux d'injection et de réparation de fissures dans le béton, ainsi que la réparation de joints de dilatation dans les diverses installations de la direction de l'eau potable du Service de l'eau - Dépense totale de 1 632 300,37 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 10162 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois pour divers travaux d'injection et de réparation de fissures dans le béton, ainsi que la réparation de joints de dilatation, dans les diverses installations de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Dumoulin & Associés Réparation de béton ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour la somme maximale de 1 632 300,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10162;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1150423002
80.01 (20.03)

CM15 0608

Conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois avec deux options de prolongation de douze mois, avec Outdoor Outfits pour la fourniture de manteaux trois saisons et de vestes doublure thermique pour les policiers du Service de police de la Ville de Montréal, les pompiers du Service des incendies de Montréal et pour les agents de sécurité de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-13910 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois, avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture sur demande de manteaux 3 saisons et de vestes doublure thermique pour les divers groupes d'employés de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Outdoor Outfits inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13910 et au tableau des prix joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement des services concernés et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1156135002
80.01 (20.04)

CM15 0609

Accorder un contrat à PES Canada inc. pour la fourniture de gyrophares-rampes lumineuses pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 195 170,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14311 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, PES Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de gyrophares-rampes lumineuses pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 195 170,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14311 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1154472006
80.01 (20.05)

À 14 h 40, du consentement unanime, le leader de la majorité propose de procéder à l'étude de l'article 7.02 et souligne la présence dans les tribunes, de M^e Guy Gilbert, conseiller à l'éthique pour les élus.

CM15 0610

Dépôt du rapport 2014 du conseiller à l'éthique de la Ville de Montréal

Le leader de la majorité dépose le rapport 2014 du conseiller à l'éthique de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.02 1150148002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0611

Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Corporate Express Canada inc. (Staples Avantage) (CG09 0387) pour une période d'environ 5 mois, soit jusqu'au 1^{er} novembre 2015 pour la fourniture et le service de distribution d'articles de bureau

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver la prolongation de l'entente-cadre avec Corporate Express Canada inc. (Staples Advantage) (CG09 0387), pour une période de 5 mois, soit jusqu'au 1^{er} novembre 2015, pour la fourniture et le service de distribution d'articles de bureau pour les unités d'affaires de la Ville de Montréal, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 09-10986;
- 2 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1155085001
80.01 (20.06)

CM15 0612

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la réalisation des travaux d'infrastructures dans la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM - Dépense totale de 1 200 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 323101 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 200 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux d'infrastructures sur la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 1 125 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 323101;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154139003
80.01 (20.07)

CM15 0613

Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour la mise à niveau de la structure de régulation Rockfield dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 1 448 169,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5005-EC-143-02-06B (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 448 169,05 \$, taxes incluses, pour la mise à niveau de la structure de régulation Rockfield dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 333 194,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5005-EC-143-02-06B;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1153334006
80.01 (20.08)

CM15 0614

Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour la réfection des canaux intermédiaires à l'usine d'eau potable Atwater - Dépense totale de 1 939 657,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10177 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 939 657,90 \$, taxes incluses, pour la réfection des canaux intermédiaires à l'usine d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 841 353,90 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10177;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150423001
80.01 (20.09)

CM15 0615

Autoriser une dépense additionnelle de 531 707 \$, taxes incluses, pour les travaux de « Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014 » dans le cadre du contrat accordé à Coffrage Alliance (CG14 0341), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 848 778 \$ à 6 380 485 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 531 707 \$, taxes incluses, pour les travaux de « Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014 », dans le cadre du contrat accordé à Coffrage Alliance (CG14 0341), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 848 778 \$, à 6 380 485 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1153775002
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0616

Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie aux firmes Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. pour la rénovation et la mise à niveau de la caserne 18 et divers projets, pour une somme maximale de 547 597,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13979 (9 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 629 736,97 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la rénovation et la mise à niveau de la caserne 18 et travaux divers, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Tremblay L'Écuyer Architectes S.E.N.C et WSP Canada inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 547 597,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13979 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1145350004
80.01 (20.11)

CM15 0617

Autoriser une dépense additionnelle de 290 597,85 \$, taxes incluses, pour des services professionnels supplémentaires dans le cadre du contrat accordé Plania inc. (CG11 0351) pour la production des plans et devis et le suivi des travaux dans le cadre du projet d'aménagement Restauration du bassin lac aux Castors et de ses abords dans le parc du Mont-Royal, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 788 794,53 \$ à 2 079 392,38 \$ taxes incluses / Approuver le projet d'addenda à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 290 597,85 \$, taxes incluses, pour les services professionnels supplémentaires dans le cadre du projet d'aménagement et de restauration du bassin lac aux Castors et de ses abords, dans le parc du Mont-Royal;
- 2- d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et Plania inc. (CG11 0351), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 788 794,53 \$ à 2 079 392,38 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 14 h 49, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Érika Duchesne.

À 15 h 03, le président reprend le fauteuil présidentiel.

La conseillère Émilie Thuillier soulève une question de privilège pour demander au conseiller Réal Ménard de ne pas sous-estimer la capacité des élus de Projet Montréal à comprendre la complexité des dossiers.

Un débat s'engage.

Le conseiller Réal Ménard dépose un plan de réaménagement du secteur ouest de la Clairière, Parc du Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

1150504008
80.01 (20.12)

CM15 0618

Approuver un projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville et Excellence sportive de l'île de Montréal (CG13 0177) de façon à permettre à la Ville de verser sa contribution financière annuelle de 120 000 \$ en 2015 et en 2016 dès que l'organisme aura obtenu, d'autres partenaires, une somme minimale de 200 000 \$ en argent et/ou biens et services

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville et Excellence sportive de l'île de Montréal (CG13 0177) de façon à permettre à la Ville de verser sa contribution financière annuelle de 120 000 \$ en 2015 et en 2016 dès que l'organisme aura obtenu, d'autres partenaires, une somme minimale de 200 000 \$ en argent et/ou biens et services, selon les termes et conditions stipulés au projet d'addenda;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1151658002
80.01 (20.13)

CM15 0619

Accorder un soutien financier totalisant 375 000 \$ aux trois organismes suivants pour l'année 2015, soit 125 000 \$ à la Mission Old Brewery, 125 000 \$ à la Maison du Père et 125 000 \$ à la Mission Bon Accueil, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports pour le Service d'aide aux itinérants / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 \$ aux trois organismes suivants, soit 125 000 \$ à la Mission Old Brewery pour le projet « Lutte à l'itinérance et soutien à la réinsertion », 125 000 \$ à la Maison du père pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi des personnes itinérantes » et 125 000 \$ à la Mission Bon Accueil, pour le projet « Soutien à la lutte contre l'exclusion sociale et à la prévention de l'itinérance », pour l'année 2015, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports;
- 2 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1156794002
80.01 (20.14)

CM15 0620

Autoriser une dépense additionnelle de 2 827 419,25 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Airbus DS Communications Corp. pour le projet SERAM (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 44 899 335,78 \$ à 47 726 755,03 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 2 827 419,25 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé Airbus DS Communications Corp., projet SERAM (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 44 899 335,78 \$ à 47 726 755,03 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1155035005
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0621

Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada pour la mise à niveau des liens IP redondants desservant les centres d'appels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une durée de trois ans en date de l'installation, pour une somme maximale de 134 647,16 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat-cadre de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour la mise à niveau des liens IP redondants desservant les centres d'appels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une durée de trois ans, pour une somme maximale de 134 647,16 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme et selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1152811001
80.01 (20.16)

CM15 0622

Accorder un contrat à Croisières Navark inc. pour l'opération et la fourniture de deux bateaux-passeurs (traversiers) pour le trajet reliant le parc de la Promenade-Bellerive au parc de l'Île Charron, ainsi que pour le trajet reliant le parc René-Lévesque à Longueuil au parc de l'île Charron, pour les saisons estivales 2015 et 2016, pour une somme maximale de 566 088,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14116 (2 soum., 1 conforme) / Approuver le projet d'entente avec la Ville de Longueuil concernant le financement et le partage des coûts entre la Ville de Montréal et Longueuil à cet effet / Autoriser l'ajustement des revenus et dépenses 2015 en conséquence

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Croisières Navark inc., un contrat pour l'opération et la fourniture de deux bateaux-passeurs pour le trajet reliant le parc de la Promenade-Bellerive au parc de l'Île Charron, ainsi que pour le trajet reliant le parc René-Lévesque à Longueuil au parc de l'île Charron pour les saisons estivales 2015 et 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 566 088,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14116,
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
- 3 - d'approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil concernant le financement des services de bateaux-passeurs entre Montréal et Longueuil pour les années 2015 et 2016;
- 4 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 133 340 \$ pour l'année 2015 et autoriser un ajustement de base budgétaire de 136 407 \$ en 2016;
- 5 - d'autoriser la réception d'un revenu de 310 141,61 \$, taxes incluses, provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du service de bateaux-passeurs reliant Longueuil au parc de l'île Charron pour les saisons estivales 2015 et 2016;
- 6 - d'autoriser la réception d'un revenu de 4 000 \$, taxes incluses, provenant de la Ville de Longueuil pour la gestion des services liés à l'opération et au fonctionnement des services de bateaux-passeurs pour les années 2015 et 2016.

Adopté à l'unanimité.

1154240003
80.01 (20.17)

CM15 0623

Accorder un contrat à MGB Associés inc. pour les travaux de réfection de l'enveloppe et désamiantage de l'entrepôt de la Division de la gestion des travaux d'entretien de la région est, situé au 3444, boulevard Saint-Joseph Est - Dépense totale de 1 065 999,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14282 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 065 999,94 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de l'enveloppe et désamiantage de l'entrepôt de la Division de la gestion des travaux d'entretien de la région est (4397), situé au 3444, boulevard Saint-Joseph Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à MGB Associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 888 333,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5757;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1151630001
80.01 (20.18)

CM15 0624

Conclure une entente-cadre avec Vincent Ergonomie inc. pour des services professionnels d'ergonomie exclusifs au Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 571 713,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14295 (3 soum., 1 conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande des services professionnels d'ergonomie exclusifs au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Vincent Ergonomie inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 571 713,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14295 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1153997002
80.01 (20.19)

CM15 0625

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, une propriété superficière pour un volume situé en tréfonds de la place D'Youville, dans l'arrondissement de Ville-Marie, sans contrepartie financière / Fermer et retirer le volume du registre du domaine public

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de fermer et retirer du registre du domaine public le lot 5 686 715 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière une propriété superficière constituée du lot 5 686 715 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située en tréfonds de la place D'Youville, dans l'arrondissement de Ville-Marie, sans contrepartie financière, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

1156037004
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.24) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0626

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de soixante mois avec Aréo-feu Itée pour la fourniture de 20 camions échelles (30 m) pour le combat d'incendie - Appel d'offres public 14-13433 (4 soum.) / Autoriser une dépense de 4 652 017,27 \$, taxes incluses, pour l'achat de 4 camions échelles conformément à la présente entente

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la fourniture de 20 camions échelles (30 m) pour le combat d'incendie;
- 3 - d'accorder à Aréo-feu Itée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13433 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de matériel roulant et des ateliers et du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler;
- 5 - d'autoriser une dépense de 4 652 017,27 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de 4 camions échelles, conformément à la présente entente-cadre.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1153838005
80.01 (20.21)

CM15 0627

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage de 60 000 tonnes de résidus alimentaires pour une période de trois ans, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 4 589 399,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14211 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Recyclage Notre-Dame inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le traitement par compostage de 20 000 tonnes de résidus alimentaires, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 589 399,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14211 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1152621002
80.01 (20.22)

CM15 0628

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Allia Infrastructures ltée pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau secondaire et principale et de voirie sur la rue Gordon et sur les boulevards Champlain et LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 16 488 731,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 288101 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 16 488 731,84 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau secondaire et principale et de voirie sur la rue Gordon et sur les boulevards Champlain et LaSalle, et la construction de chambres de vanne principale à divers endroits, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Allia Infrastructures Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 15 250 742,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 288101;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154822020
80.01 (20.23)

CM15 0629**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite et de la chaussée dans les chemins de la Côte-des-Neiges et McDougall, l'avenue Cedar et Le Boulevard, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 13 006 268,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 262201 (4 soum.) / Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement du chemin de la Côte-des-Neiges (entre l'avenue Cedar et la rue Hill Park Circle), pour le déplacement de conduites pour une somme maximale de 61 790,56 \$, taxes incluses, et un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour les travaux nécessaires au déplacement de leurs câbles de moyenne tension, à l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et de l'avenue Cedar, pour une somme maximale de 279 891,50 \$, taxes incluses (fournisseurs exclusifs)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 13 006 268,21 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite et de la chaussée dans les chemins de la Côte-des-Neiges et McDougall, l'avenue Cedar et Le Boulevard, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 268 800,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 262201;
- 4 - d'accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur exclusif, pour le déplacement de conduites gazières dans le chemin de la Côte-des-Neiges et Le Boulevard, pour une somme maximale de 61 790,56 \$, taxes incluses et d'autoriser la directrice des Infrastructures à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente à cet effet;
- 5 - d'accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour les travaux de déplacement des câbles moyenne tension d'Hydro-Québec, pour une somme maximale de 279 891,50 \$, taxes incluses, et, le cas échéant, d'autoriser la directrice des Infrastructures à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente à cet effet;
- 6 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le conseiller Richard Bergeron soulève une question de privilège pour demander au conseiller Marvin Rotrand de faire preuve de respect envers l'assemblée en permettant aux élus de suivre les interventions. Le conseiller Rotrand présente ses excuses au conseiller Bergeron.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0630

Approuver la programmation révisée des travaux de compétence d'agglomération soumise dans le cadre de la reddition de comptes finale du programme de subvention Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ) 2010-2013 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver la programmation révisée des travaux de compétence d'agglomération soumise dans le cadre de la reddition de comptes finale du programme de subvention Transfert de la taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ) 2010-2013 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

2 - de mandater le Service de l'eau pour la transmission de ces informations au MAMOT.

Adopté à l'unanimité.

1151158004
80.01 (30.01)

CM15 0631

Autoriser une appropriation de 1 400 739 \$ de la réserve de voirie locale et de 185 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser une appropriation :

- 1 - d'un montant de 25 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour une étude préliminaire sur l'implantation d'un système de gestion des lampadaires;
- 2 - d'un montant de 75 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une étude préliminaire sur le développement d'un outil de gestion pour les RTU;
- 3 - d'un montant de 10 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour finaliser le rapport d'inspection des assemblages du pont Jacques-Bizard;
- 4 - d'un montant de 200 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour un nouveau mandat d'inspection;
- 5 - d'un montant de 40 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour un mandat d'expertise externe pour valider l'intervention à réaliser sur les structures ponts et tunnels ayant un indice d'état de 1, au bilan 2013;
- 6 - d'un montant de 93 600 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des travaux additionnels d'inspection et d'évaluation des structures (ponts et tunnels) non financés par l'entente-cadre avec SNC Lavallin;
- 7 - d'un montant de 60 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'octroi de contrat de gré à gré, selon l'avancement de la réalisation des inspections; la mise en place du nouveau système de gestion des structures nécessitera plus de temps pour la réalisation de l'inspection et la rédaction des rapports;
- 8 - d'un montant de 20 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la location d'équipement d'accès pour réaliser des inspections « doigt sur la pièce » pour les structures où la nacelle sur fourgonnette n'est pas appropriée;
- 9 - d'un montant de 20 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'octroi de contrat pour la fourniture, l'installation, le maintien et l'enlèvement de panneaux de signalisation pour la réalisation des inspections des projets de voirie par les employés de la Ville;
- 10 - d'un montant de 18 750 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'expertises sur les matériaux lors de l'évaluation de la capacité portante ou pour orienter la nature et l'ampleur des interventions lors de la réalisation de projets de voirie;
- 11 - d'un montant de 25 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la documentation des processus opérationnels;
- 12 - d'un montant de 50 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la mise à jour documentaire pour les études préliminaires et les avant-projets liés à l'installation des feux de circulation;
- 13 - d'un montant de 30 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour un rapport d'étude d'avant-projet préliminaire du réaménagement des 4 intersections du flanc Est du Mont-Royal;
- 14 - d'un montant de 20 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour un rapport d'étude (mise à jour de l'étude 2001 : concept, tracé, géométrie, estimation, etc.) du raccordement du boulevard Langelier
- 15 - d'un montant de 250 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour le développement et la mise en place d'outils de gestion de l'information dans le cadre du dossier INFO RTU et pour améliorer les outils de planification et de coordination des chantiers sur le Réseau artériel administratif de la Ville, incluant des travaux de voirie (reconstruction ou planage revêtement) et établir les partenariats internes et externes requis pour optimiser les arrimages des données des chantiers, notamment de voirie avec les compagnies d'utilités publiques;
- 16 - d'un montant de 100 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une étude à confier à un consultant afin de dresser un inventaire des types de passages inférieurs, établir un diagnostic en terme de sécurité routière, esquisser des solutions types et recommander une priorisation des interventions;
- 17 - d'un montant de 109 389 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation du concept de la bretelle de la sortie St-Antoine et évaluer les contraintes techniques d'une future passerelle dans le cadre du projet de l'autoroute Ville-Marie;
- 18 - d'un montant de 140 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des avant-projets préliminaires pour le projet du secteur l'Assomption (projet conjoint avec le MTQ);

19 -d'un montant de 175 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études et d'analyses d'avant-projet préliminaire du projet de raccordement Cavendish;

20 -de 124 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'élaboration d'un concept d'aménagement pour la Plaza St-Hubert;

le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle en ce qui a trait au paragraphe 19

1150032003
80.01 (30.02)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0632

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 53 800 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Rockfield situé dans l'arrondissement de Lachine et son raccordement au système des intercepteurs

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 53 800 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Rockfield situé dans l'arrondissement de Lachine et son raccordement au système des intercepteurs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1152839002
80.01 (42.01)

CM15 0633

Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2014)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2014) ».

Adopté à l'unanimité.

1154309002
80.01 (42.02)

CM15 0634

Adoption - Règlement abrogeant le Règlement portant le numéro RCG 14-004

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement portant le numéro RCG 14-004 ».

Adopté à l'unanimité.

1153894001
80.01 (42.03)

CM15 0635

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains à des fins de parcs

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains à des fins de parcs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1150390001
80.01 (42.04)

CM15 0636

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation, à des fins résidentielles avec salle communautaire pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment situé sur le lot 1 567 209 du cadastre du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation, à des fins résidentielles avec salle communautaire pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment situé sur le lot 1 567 209 du cadastre du Québec ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1156347014
80.01 (42.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.06) et 80.01 (42.08) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0637

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 450 000 \$ afin de financer l'achat d'appareils scientifiques servant à l'analyse des métaux dans l'eau potable, les eaux usées et les eaux de surface et les solides, de financer les travaux de remplacement de plusieurs installations d'échantillonnage de la qualité de l'air et de financer les travaux de la réfection requis pour la mise aux normes et l'entretien des écocentres existants

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 450 000 \$ afin de financer l'achat d'appareils scientifiques servant à l'analyse des métaux dans l'eau potable, les eaux usées, et les eaux de surface et les solides, de financer les travaux de remplacement de plusieurs installations d'échantillonnage de la qualité de l'air et de financer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes et l'entretien des écocentres existants », sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1156941001
80.01 (42.06)

CM15 0638

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 700 000 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public du Quartier des spectacles et de ses abords ainsi que de l'achat d'équipement spécialisé et de mobilier urbain y afférents

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 700 000 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public du Quartier des spectacles et de ses abords ainsi que de l'achat d'équipement spécialisé et de mobilier urbain y afférents », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Le conseiller Sylvain Ouellet invoque une question de privilège concernant l'attribution des mandats aux commissions permanentes.

Adopté à l'unanimité.

1153820002
80.01 (42.07)

CM15 0639

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaire (RCG 07-030)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaire (RCG 07-030) ».

Adopté à l'unanimité.

1153592001
80.01 (42.08)

CM15 0640

Nomination d'une directrice générale au Bureau du taxi de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de nommer Mme Linda Marchand à titre de directrice générale du Bureau du taxi de Montréal, pour une durée indéterminée, selon l'article 5 des Lettres Patentes du Bureau du taxi de Montréal ;

- 2- d'autoriser le maire de la Ville à signer le contrat de travail avec Mme Marchand pour et au nom de la Ville.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150400002
80.01 (51.01)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0641

Accorder un contrat à Groupetech inc. pour la location de douze bâtiments modulaires préfabriqués temporaires pour une durée de trois ans avec options de prolongation sur le site temporaire de la cour de services Le Sud-Ouest situé au 3552, rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 1 013 343,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-13723 (3 soum.) / Approuver un projet de bail à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2015 par sa résolution CE15 0828;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 013 343,66 \$, taxes incluses, pour la location de douze bâtiments modulaires préfabriqués temporaires, pour une période de 36 mois avec options de prolongation, à compter du 1^{er} novembre 2015, situés sur le site temporaire de la cour de services Le Sud-Ouest au 3552, Saint-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Groupetech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 969 285,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13723;
- 3- d'approuver le bail avec la firme Groupetech inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1154565005

CM15 0642

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente cadre collective conclue avec le Groupe Archambault inc. (CM12 0718) pour la fourniture de jeux vidéo, cd-roms, cd-audio, dvd films documentaires et de fiction soit, du 27 août 2015 jusqu'au 26 août 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2015 par sa résolution CE15 0829;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec le Groupe Archambault inc. (CM12 0718) pour la fourniture de jeux vidéo, cd-roms, cd-audio, dvd films documentaires et de fiction pour le compte des bibliothèques de la Ville de Montréal, pour une période de douze mois, soit du 27 août 2015 au 26 août 2016, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 12-12045;
- 2- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1156133002

CM15 0643

Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la réfection de la rue Woodland, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle - Dépense totale de 3 243 138,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S15-001 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2015 par sa résolution CE15 0833;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 492 379,44 \$, taxes incluses, représentant 76,85 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction de la rue Woodland, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle;
- 2- d'accorder à Les Pavages Chenail inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 148 678,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S15-001;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1156459006

CM15 0644

Accorder un contrat à Excavation Patrice Couture inc. pour les travaux de réhabilitation des sols des lots 3 711 065 et 3 684 716 à 3 684 722 longeant l'avenue Durocher, dans le cadre du projet du Campus Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 1 567 001,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 221706 (13 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2015 par sa résolution CE15 0834;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 567 001,95 \$, taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation des sols des lots 3 711 065 et 3 684 716 à 3 684 722, longeant l'avenue Durocher, dans le cadre du projet du Campus Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Excavation Patrice Couture inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 352 001,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221706;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1156310002

CM15 0645

Accepter la demande de l'arrondissement de LaSalle, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, de négocier et conclure le contrat avec le lauréat du concours d'art public au parc des Rapides / Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Jacques Bilodeau et Claude Cormier et Associés inc., lauréats du concours, pour la confection de plans et devis ainsi que pour la fabrication et l'installation des composantes artistiques du projet d'art public « Au grand dam » (titre provisoire) pour une somme maximale de 466 171,08 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2015 par sa résolution CE15 0846;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accepter la demande de l'arrondissement de LaSalle, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, de négocier et de conclure le contrat avec le lauréat du concours d'art public au parc des Rapides;
- 2- d'approuver un projet de convention d'exécution d'œuvre d'art par lequel Jacques Bilodeau, artiste en arts visuels, et Claude Cormier et Associés inc., lauréats du concours, s'engagent à fournir à la Ville les services artistiques requis pour la confection de plans et devis ainsi que la fabrication et l'installation des composantes artistiques du projet d'art public, pour une somme maximale de 466 171,08 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel..

Adopté à l'unanimité.

20.05 1150230002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0646

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 306 587,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-44001 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0876;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 306 587,40 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire, le contrat à cette fin, pour une durée de 18 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 894 919.41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-44001;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1156947001

CM15 0647

Accorder trois contrats à Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) Itée pour les services d'injection de frênes sur le domaine public, pour les secteurs Ouest, Centre et Est, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne, pour une somme totale maximale de 693 615,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14268 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0877;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder trois contrats à Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) Itée, seul soumissionnaire conforme, pour les services d'injection de frênes sur le domaine public, pour les secteurs Ouest, Centre et Est, les contrats à cette fin, aux prix de la soumission, soit pour une somme totale maximale de 693 615,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14268;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1156620002

CM15 0648

Conclure une entente-cadre collective, de gré à gré, d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, avec Aquatechno spécialistes aquatiques inc., fournisseur unique, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de briquettes de chlore pour piscines pour les chlorinateurs de marque Pulsar

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0883;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de conclure, conformément à la loi, une entente-cadre collective de gré à gré, d'une durée de 12 mois, pour la fourniture sur demande de briquettes de chlore utilisées dans les chlorinateurs de marque Pulsar pour les piscines des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder à Aquatechno spécialistes aquatiques inc. fournisseur unique pour ce produit, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents du contrat de gré à gré 15-13561, à la lettre de confirmation de cette firme et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1154119001

CM15 0649

Accorder un contrat à L.M.L. Paysagiste et frères inc. pour la fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique sur le terrain de soccer/football du Complexe sportif Claude-Robillard - Dépense totale de 653 803,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6693 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0885;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 653 803,15 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique sur le terrain de soccer/football du Complexe sportif Claude-Robillard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à L.M.L. Paysagiste et frères inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 632 072,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6693;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1154332003

CM15 0650

Accorder un contrat à Sintra inc. pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires dans la 48^e Avenue, entre les rues Acadia et Victoria, et dans la rue Sir-George-Simpson, entre la 38^e et la 46^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 3 780 113,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public LAC-PUB-1503 (17 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0886;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 170 932,31 \$, taxes incluses, représentant 83,88 % du coût total du contrat, pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires dans la 48^e Avenue, entre les rues Acadia et Victoria, et dans la rue Sir-George-Simpson, entre la 38^e et la 46^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Sintra inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 780 113,56 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public LAC-PUB-1503;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1152421008

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0651

Accorder un contrat à Demix construction, une division de Holcim (Canada) inc. pour des travaux de planage de rue, de rehaussement de la chaussée, de reconstruction de bordures et de trottoirs (PCPR) et approuver le remplacement d'un tronçon de la rue Pontoise, présent dans le contrat, par un autre tronçon de la même rue et de longueur équivalente, dans les arrondissements de Saint-Léonard et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 4 223 722,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 320301 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0887;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 223 722,28 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Saint-Léonard et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (PCPR 2015), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Démix construction, une division de Holcim (Canada) inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 013 722,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 320301;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1154822023

CM15 0652

Accorder un contrat à Charex inc. pour la construction et la reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de fosses de plantation, la reconstruction de la chaussée, de travaux d'éclairage et de mise aux normes des feux de circulation dans la rue Clément, entre l'avenue Lafleur et la rue des Oblats, et dans la rue des Oblats, entre la rue Clément et terrasse des Oblats, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 3 975 128,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 281001 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0888;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 975 128,06 \$, taxes incluses, pour la construction et la reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de fosses de plantation, la reconstruction de la chaussée, les travaux d'éclairage et de mise aux normes des feux de circulation dans la rue Clément, entre l'avenue Lafleur et la rue des Oblats, et dans la rue des Oblats, entre la rue Clément et la terrasse des Oblats, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Charex inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 319 680,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 281001;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1154822022

CM15 0653

Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR), dans les arrondissements de Lachine et de Saint-Laurent - Dépense totale de 2 068 731,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 320401 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0889;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 068 731,74 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR), dans les arrondissements de Lachine et de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Pavages Chenail inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 991 731,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 320401;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1154822025

CM15 0654

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR), dans les arrondissements de Verdun, de LaSalle et du Sud-Ouest - Dépense totale de 5 249 336,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 320501 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0890;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 5 249 336,69 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR), dans les arrondissements de Verdun, de LaSalle et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 043 036,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 320501;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1154822027

CM15 0655

Approuver un projet de protocole d'entente entre le ministre responsable de la région de Montréal et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière de 400 000 \$ à la Ville, pour l'année 2015, dans le cadre du Fonds d'initiative et de développement de la Métropole (FIRM) / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses du même montant / Accorder un soutien financier de 400 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour le projet Valorisation Jeunesse - Place à la relève 2015 / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0904;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'entente entre le ministre responsable de la région de Montréal et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 400 000 \$ à la Ville aux fins de réaliser les travaux reconnus admissibles, décrits à l'Annexe A dudit protocole, et devant être complétés avant le 30 novembre 2015, dans le cadre du programme Valorisation Jeunesse - Place à la relève;
- 2- d'autoriser la réception d'une contribution financière de 400 000 \$ provenant du MAMOT pour la réalisation du projet issu de cette entente;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 400 000 \$, pour l'année 2015, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour gérer la mise en œuvre de ce programme;

- 5- d'accorder un soutien financier de 400 000 \$, pour l'année 2015, à Intégration Jeunesse du Québec inc., pour la réalisation du projet Valorisation Jeunesse - Place à la relève;
- 6- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 7- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1154251001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0656

Approuver les protocoles de soutien technique estimés à 1 558 000 \$ à l'occasion des festivals et événements culturels suivants pour l'année 2015 :

- Les FrancoFolies de Montréal, du 11 au 20 juin;
- La Fête nationale, le 23 juin;
- Le Festival International de Jazz de Montréal, du 26 juin au 5 juillet;
- Montréal complètement cirque, du 2 au 12 juillet;
- Le Festival Juste pour rire, du 11 au 25 juillet;
- Mondial des jeux, les 11 et 12 juillet;
- Festival International Nuits d'Afrique, du 15 au 19 juillet;
- Festival Zoofest, du 23 au 25 juillet;
- Présence autochtone/Terres en vues, du 30 juillet au 2 août;
- Festival Mode & Design, du 17 au 22 août

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0905;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'approuver les dix projets de protocoles de soutien technique entre la Ville et les organismes suivants afin d'assurer le soutien technique pour la tenue des festivals mentionnés estimé à 1 558 000 \$, soit Les FrancoFolies de Montréal inc., le Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc., Le Festival International de Jazz de Montréal inc., La Tohu (La Cité des arts du cirque), Le Festival Juste pour rire, le Mondial des jeux, Les Productions Nuit d'Afrique inc., le Festival Zoofest, Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone et le Festival Mode & Design Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1151508001

CM15 0657

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Mme Teresa Miele, aux fins de vente, un terrain vacant d'une superficie de 386,4 mètres carrés, situé entre la 4^e Avenue et l'Autoroute 25, au nord de la 4^e Rue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 34 500 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0906;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Mme Teresa Miele, aux fins de revente, un terrain vague d'une superficie de 386,4 mètres carrés, situé entre la 4^e Avenue et l'Autoroute 25, au nord de la 4^e Rue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 055 916 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 34 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1141368008

CM15 0658

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Succession André Tessier, à des fins de revente, un terrain vague d'une superficie de 385,3 mètres carrés, situé à l'ouest de la 4^e Avenue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 34 500 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0907;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Succession d'André Tessier, aux fins de revente, un terrain vague d'une superficie de 385,3 mètres carrés, situé entre la 4^e Avenue et l'Autoroute 25 et les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 056 541 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 34 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1141368011

CM15 0659

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple du droit de résolution, stipulé en sa faveur aux termes de l'acte de vente intervenu entre la Ville de Montréal et Les Transports R.N.B. inc. le 19 mai 2011, publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 18 143 247, d'un terrain situé dans l'îlot formé par les rues Brock, Angers et Dunn, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0914;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple du droit de résolution, stipulé en sa faveur aux termes de l'acte de vente intervenu entre la Ville et Les Transports R.N.B. inc. le 19 mai 2011, publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 18 143 247 et affectant les lots 1 573 147, 1 574 003, 1 573 150, 1 574 002, 1 573 715, 1 573 149, 2 091 650, 1 573 655 et 1 573 568 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1156462001

CM15 0660

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, comprenant le versement d'un soutien financier de 256 666 \$ à Vivre Saint-Michel en santé, soit 60 365 \$ en 2015, 119 135 \$ en 2016 et 77 166 \$ en 2017, et le versement de la somme de 160 000 \$, soit 80 000 \$ en 2016 et 80 000 \$ en 2017 au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour réaliser le projet « Art urbain et aménagement de parcs dans Saint-Michel » dans le secteur de Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Saint-Michel, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0918;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, comprenant le versement d'un soutien financier de 256 666 \$ à Vivre St-Michel en santé, soit 60 365 \$ en 2015, 119 135 \$ en 2016 et 77 166 \$ en 2017 et le virement de 160 000 \$ au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, soit 80 000 \$ en 2016 et 80 000 \$ en 2017, pour réaliser le projet « Art urbain et aménagement de parcs dans Saint-Michel » dans le secteur de Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Saint-Michel, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Vivre St-Michel en santé établissant les modalités et les conditions de versement du soutien financier de 256 666 \$;
- 3- d'autoriser le virement de crédits de 160 000 \$ au PTI de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, soit 80 000 \$ en 2016 et 80 000 \$ en 2017;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1155917003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0661

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 600 \$, soit 25 000 \$ en 2015, 318 100 \$ en 2016 et 73 500 \$ en 2017, à Solidarité Mercier-Est, pour réaliser le projet « Revitalisation de l'entrée du quartier Mercier-Est », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Mercier-Est, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2015 par sa résolution CE15 0980;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 600 \$, soit 25 000 \$ en 2015, 318 100 \$ en 2016 et 73 500 \$ en 2017, à Solidarité Mercier-Est pour réaliser le projet « Revitalisation de l'entrée du quartier Mercier-Est », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Mercier-Est, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1145917007

CM15 0662

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour les travaux de réfection de trottoirs et de chaussées, de construction de saillies et de prolongement de la rue Acorn, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 1 459 658,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 211501 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2015 par sa résolution CE15 0962;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 221 265,92 \$, taxes incluses, représentant la contribution de la Direction de l'Habitation, soit 15,2 % du coût total de la dépense, incluant les frais incidents, pour les travaux de prolongement de la rue Acorn entre les rues Lacasse et Beaudoin;

- 2 - d'autoriser une dépense de 119 160,06 \$, taxes incluses, représentant la contribution de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), soit 8,2 % du coût total de la dépense, incluant les frais incidents, pour les travaux de construction de la conduite d'aqueduc sous le prolongement de la rue Acorn mentionné à l'alinéa précédent;
- 3 - d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 444 408,28 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211501;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.22 1153261001

CM15 0663

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Socomec Industriels inc. pour le remplacement de la passerelle piétonne Barr, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 2 938 535,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 07-12063 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2015 par sa résolution CE15 0964;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 938 535,08 \$, taxes incluses, pour le remplacement de la passerelle piétonne Barr, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Socomec Industriels inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 498 755,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-12063;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1150541007

CM15 0664

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à MGB Associés inc. pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine au Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 2 134 725,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public JAR-2013-08-T (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2015 par sa résolution CE15 0966;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 134 725,50 \$, taxes incluses, pour le projet de restauration du Jardin de Chine du Jardin botanique, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à MGB Associés inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 077 238 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JAR-2013-08-T;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1155967001

CM15 0665

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. pour la reconstruction de la chaussée, les travaux de drainage, le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, le remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, le pavage, les bordures et les travaux connexes sur la 16^e Avenue, 18^e Avenue, 10^e Rue et 13^e Rue, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 274 917,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-15-05 (13 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2015 par sa résolution CE15 0968;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 3 274 917,54 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, les travaux de drainage, le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, le remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, le pavage, les bordures et les travaux connexes sur la 16^e Avenue, 18^e Avenue, 10^e Rue et 13^e Rue, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Duroking construction 9200-2088 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de soumission soit pour une somme maximale de 3 089 544,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-15-05;

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1156765005

CM15 0666

Approuver un projet de convention entre la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière et la Ville concernant le versement d'une contribution financière maximale de 12 519 832 \$ en 2015, 2016, 2017 et 2018 pour la réalisation de la seconde partie de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, soit le collecteur William et les travaux sous la rue d'Youville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2015 par sa résolution CE15 0979;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 12 519 832 \$ pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018, à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière pour la réalisation de la seconde partie de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Collecteur William et les travaux sous la rue d'Youville;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1151146001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0667

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c.Q-2) pour la réalisation de travaux de construction d'infrastructures souterraines pour le projet du 1830, rue Le Ber

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2015 par sa résolution CE15 0847;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c.Q-2) pour la réalisation de travaux de construction d'infrastructures souterraines (égouts) pour le projet du 1830, rue Le Ber.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1154665002

CM15 0668

Autoriser la démolition du bâtiment situé au 2124, boulevard Gouin Est, constitué du lot 1 741 889 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur le Site du patrimoine cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2015 par sa résolution CE15 0854;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro 2124, boulevard Gouin Est, érigé sur le lot 1 741 889 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur le Site du patrimoine cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1154197003

CM15 0669

Autoriser une compensation d'un montant de 1 368 949,92 \$, non taxable, au CUSM, représentant la portion de la Ville de Montréal prévue dans la convention signée entre la Ville et le CUSM (CG07 0448), pour les travaux d'aménagement de l'accès Saint-Jacques réalisés par le ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen, conditionnellement à l'obtention des pièces justificatives demandées au CUSM et requises pour procéder à la compensation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0922;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une compensation de 1 368 949,92 \$, non taxable, au CUSM, représentant la contribution de la Ville de Montréal prévue dans la convention signée entre la Ville et le CUSM (CG07 0448), pour les travaux d'aménagement de l'accès Saint-Jacques réalisés par le MTQ dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen, conditionnellement à l'obtention des pièces justificatives demandées au CUSM et requises pour procéder au remboursement;
- 2- d'autoriser le Service des finances à procéder à une écriture comptable, suite à la réception et l'acceptation des pièces justificatives;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1156486001

CM15 0670

Approuver la programmation révisée des travaux de compétence locale soumise dans le cadre de la reddition de comptes finale du programme de subvention Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ) 2010-2013 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0923;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver la programmation révisée des travaux de compétence locale soumise dans le cadre de la reddition de comptes finale du Programme de subvention Transfert de la taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ) 2010-2013 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- 2- de mandater le Service de l'eau pour la transmission de ces informations au MAMOT.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1151158003

CM15 0671

Accepter l'offre de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, relativement à l'exécution des travaux pour le remplacement de pavés-unis sur l'avenue Duluth, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert, dans le cadre du Programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0925;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, relativement à l'exécution des travaux pour le remplacement de pavés-unis dans l'avenue Duluth, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert, dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1150541023

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0672

Accepter l'offre de services de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, relativement à l'exécution des travaux dans le cadre du Programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0926;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, relativement à l'exécution des travaux dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1150541019

CM15 0673

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égout dans le cadre du **Projet d'amélioration des accès au Port de Montréal sur l'autoroute 25, de réaménagement de l'échangeur Sherbrooke et de la démolition de la structure de Boucherville Nord**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2015 par sa résolution CE15 0983;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) en vue du projet d'amélioration des accès au Port de Montréal, de réaménagement de l'échangeur Sherbrooke et de la démolition de la structure de Boucherville Nord.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1153515003

CM15 0674

Accepter l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs au remplacement des luminaires de rue DEL dans diverses rues de son territoire pour l'année 2015, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2015 par sa résolution CE15 0985;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs au remplacement des luminaires de rue DEL dans diverses rues de son territoire pour l'année 2015, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1153113003

CM15 0675

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme pilote Quartiers intégrés (QI)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme pilote Quartiers intégrés (QI) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1152685002

CM15 0676

Avis de motion - Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2015)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2015) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1151361002

CM15 0677

Avis de motion - Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risques

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risques », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1156620007

CM15 0678

Avis de motion - Règlement abrogeant le Règlement sur la démolition, la transformation, la construction et l'occupation de bâtiments sur le site de l'ancienne Gare-hôtel Viger, délimité par les rues Saint-Antoine Est, Saint-Christophe, Notre-Dame Est et Berri (07-038)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement sur la démolition, la transformation, la construction et l'occupation de bâtiments sur le site de l'ancienne Gare-hôtel Viger, délimité par les rues Saint-Antoine Est, Saint-Christophe, Notre-Dame Est et Berri (07-038) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel..

41.04 1155289005

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0679

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue de Charleroi, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue de Charleroi, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015, par sa résolution CE15 0603;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue de Charleroi, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1143496015

Règlement 15-054

CM15 0680

Adoption - Règlement abrogeant le Règlement portant le numéro 14-011

Attendu qu'une copie du Règlement abrogeant le Règlement portant le numéro 14-011 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015, par sa résolution CE15 0606;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement portant le numéro 14-011 ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1153894002

Règlement 14-011-1

CM15 0681

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte de matières organiques

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte de matières organiques a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015, par sa résolution CE15 0608;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte de matières organiques », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1150695001

Règlement 15-055

CM15 0682

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Henri-Bourassa, entre l'avenue Racette et l'avenue Georges-Pichet, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Henri-Bourassa, entre l'avenue Racette et l'avenue Georges-Pichet, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015, par sa résolution CE15 0682;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Henri-Bourassa, entre l'avenue Racette et l'avenue Georges-Pichet, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1143496014

Règlement 15-056

CM15 0683

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains à des fins de parcs dans l'arrondissement de Ville-Marie

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains à des fins de parcs dans l'arrondissement de Ville-Marie a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015, par sa résolution CE15 0689;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains à des fins de parcs dans l'arrondissement de Ville-Marie », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1150390002

Règlement 15-057

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0684

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales dans le cadre du projet de Développement des abords du Campus Outremont (« PDUES »)

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales dans le cadre du projet de Développement des abords du Campus Outremont (« PDUES ») a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015, par sa résolution CE15 0690;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales dans le cadre du projet de Développement des abords du Campus Outremont («PDUES») », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1155950001

Règlement 15-058

CM15 0685

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements (08-056)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements (08-056) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015, par sa résolution CE15 0683;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements (08-056) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1154265001

Règlement 08-056-4

CM15 0686

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015, par sa résolution CE15 0684;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1156032001

Règlement 04-041-2

CM15 0687

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la Commission permanente du conseil municipal sur l'inspecteur général (14-013)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la Commission permanente du conseil municipal sur l'inspecteur général (14-013) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015, par sa résolution CE15 0697;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Commission permanente du conseil municipal sur l'inspecteur général (14-013) ».

Adopté à l'unanimité.

42.09 1153430007

Règlement 14-013-1

CM15 0688

Adoption - Règlement abrogeant le Règlement régissant l'établissement des salons de coiffure - # 1607 de l'ancienne ville de Verdun

Attendu qu'une copie du Règlement abrogeant le Règlement régissant l'établissement des salons de coiffure - # 1607 de l'ancienne ville de Verdun a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015, par sa résolution CE15 0767;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement régissant l'établissement des salons de coiffure - # 1607 de l'ancienne ville de Verdun ».

Adopté à l'unanimité.

42.10 1155291004

Règlement 15-059

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.11 et 42.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 17 h 03, le président du conseil suspend la séance jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 25 mai 2015
13 h**

**Séance tenue le lundi 25 mai 2015, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Peter McQueen et M. Jeremy Searle.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Lionel Perez.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Alison Hackney	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Remplacement des îlots de chaleur par des projets immobiliers vs plantation d'arbres
M. Laurent Morissette	M. Denis Coderre	Ouverture des commerces 24 h / 24 – incitatifs pour améliorer l'accessibilité universelle dans la zone touristique / Échéancier prévu

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Pierre Michaud	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Demande à l'effet de recevoir une copie du rapport sur la visibilité des piétons et des personnes à mobilité réduite / Même interprétation du Code de la sécurité routière pour tous les arrondissements Dépôt de document
M. Donald Hobus	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Transport en commun dans le West Island et en particulier dans les nouveaux projets immobiliers dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro / Mettre l'emphase sur le transport actif
M. Michael Shaffer	M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier)	Commentaires sur la revitalisation du centre-ville plus particulièrement de la rue Sainte-Catherine / Plan d'action pour l'été 2015
M. Edgar Robert	M. Denis Coderre (M. Luc Ferrandez)	Répression policière lors de manifestations / Événement du FRAPRU
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Souhaits émis à l'effet de recevoir un compte de taxes détaillé / Étalement du compte de taxes en 12 versements
M. Albert Hayek	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Contradictions dans le Schéma d'aménagement sur la sauvegarde de terrains dans Pierrefonds Ouest vs la destruction de 185 hectares / Déclin de la biodiversité / Échéancier sur la tenue d'une consultation publique pour le projet de Pierrefonds Ouest
Mme Liliane Boursault	M. Russell Copeman	Remise en question de l'appui de la Ville de Montréal concernant le projet de Coopérative Le Suroît / Lettres d'appui au projet
M. Francis Lapierre	M. Denis Coderre	Transport des produits pétroliers – vérifier l'intégrité de l'oléoduc 9B / Mesures afin de détecter les fuites sur le réseau
M. Martin Chapdelaine	M. Denis Coderre (M. Harout Chitilian)	Projet de développement immobilier dans Ahuntsic Ouest sur des terrains du MTQ – demande de rencontre avec le maire / Respect de la densification

La conseillère Émilie Thuillier soulève une question de procédure et demande des clarifications sur le fait que le maire a désigné le conseiller Chitilian pour répondre à la question complémentaire du citoyen. Le leader de la majorité indique que le maire a la prérogative de diriger la question à un autre membre de l'Administration.

M. Francesco Moreno	M. Denis Coderre (Mme Manon Barbe)	Projet Wanklyn - manque de transparence du comité d'urbanisme de l'arrondissement de LaSalle et interrogation sur la nécessité que ce projet passe par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)
---------------------	---------------------------------------	---

À 20 h 01,

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Denis Coderre

de prolonger de 30 minutes la période de questions des citoyens, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Pierre Pagé	M. Denis Coderre	Adhésion de la Ville au pacte mondial des Nations Unies et mise en application du 10 ^e principe contre la corruption / Participation citoyenne
Mme Diane Thibaudeau	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers) (Mme Émilie Thuillier)	Programme particulier d'urbanisme dans l'arrondissement (PPU) d'Ahunsic-Cartierville (Henri-Bourassa Ouest) – clarifications sur le revirement de situation suite aux consultations publiques dont celle de l'OCPM / Commentaires sur la densité présentée au conseil d'arrondissement
M. Yves Daoust	M. François W. Croteau (M. Jean-François Parenteau)	Déplacement de certains arrêts d'autobus pour conserver les terrasses ainsi que l'amélioration de l'accessibilité universelle / Considérer de ne plus avoir d'arrêts d'autobus aux coins des rues, comme à Londres, ce qui a pour effet d'augmenter la fluidité de la circulation aux intersections et d'élever la sécurité
Mme Josée Lavigne	M. Pierre Desrochers (Mme Chantal Rouleau)	Débordement d'égouts dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – engagement du comité exécutif à rendre une décision sur les recommandations de la Commission sur l'eau d'ici l'assemblée du conseil municipal du mois de juin
M. Sonja Susnjar	Mme Manon Barbe (M. Russell Copeman)	Retrait du projet Wanklyn qui contourne la loi / Demande de rencontre avec le maire
M. Alain Villandré	M. Denis Coderre (M. Pierre Gagnier) (M. Russell Copeman)	PPU participatif du secteur Henri-Bourassa Ouest – recommandations du comité de citoyens rejetées / Mode de conception participatif – avenir de ce concept

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 34.

Le maire soulève une question de privilège ayant trait à une rencontre avec un restaurateur tel qu'indiqué par le conseiller Croteau. Le maire apporte des clarifications à cet égard.

À 20 h 35, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 42.11 et 42.12

CM15 0689

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2015) (14-044)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2015) (14-044) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015, par sa résolution CE15 0773;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (14-044) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.11 1153430008

Règlement 14-044-2

CM15 0690

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal »

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Attendu qu'une copie du Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu les règlements et renoncer à leur lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ces règlements sont détaillés aux règlements et au sommaire décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date des 22 avril et du 20 mai 2015, par les résolutions CE15 0766 et CE15 0987;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de l'assemblée de consultation publique tenue le 13 mai 2015;
- 2 - d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal »;
- 3 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.12 1146620009

*Règlement 15-040
Règlement 02-002-22*

CM15 0691

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard » / Tenue d'une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard »;
- 2- de tenir une consultation publique par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 3- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1151462004

Règlement P-15-060

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 44.01 à 44.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0692

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest de manière à inscrire l'immeuble situé au 625, rue Fortune (Grace Church) sous la rubrique « Édifices à vocation sociale ou communautaire » de la liste des immeubles d'intérêt patrimonial, plutôt que sous la rubrique « Lieux de culte »

Attendu qu'à sa séance du 7 avril 2015, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest de manière à inscrire l'immeuble situé au 625, rue Fortune (Grace Church) sous la rubrique « Édifices à vocation sociale ou communautaire » de la liste des immeubles d'intérêt patrimonial, plutôt que sous la rubrique « Lieux de culte »;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue par le conseil d'arrondissement le 30 avril 2015, à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2015, par sa résolution CE15 0861;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, de manière à apporter une modification à la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 12 de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), concernant un immeuble situé au 625, rue Fortune (Grace Church).

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

44.01 1156860003

Règlement 04-047-162

CM15 0693

Adoption, avec changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » pour introduire le Programme particulier d'urbanisme de la rue Jarry Est

Attendu qu'à sa séance du 5 février 2013, le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur de la rue Jarry Est;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu que des assemblées publiques de consultation ont été tenues par le conseil d'arrondissement le 13 mars 2013, à 13 h 30 et à 19 h 05, à la Maison du Citoyen située au 7501, rue François-Perrault, sur ce projet de règlement;

Attendu que suite à ces assemblées publiques de consultation, des modifications ont été apportées au projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2015, par sa résolution CE15 0988;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, avec changement, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur de la rue Jarry Est.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

44.02 1121010020

Règlement 04-047-163

CM15 0694

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » pour y inclure les orientations du Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue Jarry Est en modifiant la carte des affectations pour le secteur des Avenues et les paramètres de densité pour l'ensemble du territoire du PPU

Attendu qu'à sa séance du 7 avril 2015, le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y inclure les orientations du Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue Jarry Est, en modifiant la carte des affectations pour le secteur des avenues et les paramètres de densité pour l'ensemble du territoire du PPU;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue par le conseil d'arrondissement le 23 avril 2015, à 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au 405, rue Ogilvy, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2015, par sa résolution CE15 0989;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y inclure les orientations du Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue Jarry Est, en modifiant la carte des affectations pour le secteur des avenues et les paramètres de densité pour l'ensemble du territoire du PPU.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

44.03 1141010003

Règlement 04-047-164

CM15 0695

Nommer « rue Jeanne-Le Moyne » le lot 5 442 117 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Verdun

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2015 par sa résolution CE15 0862;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de nommer « rue Jeanne-Le Moyne » le lot 5 442 117 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Verdun, tel qu'indiqué sur le plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1156767003

CM15 0696

Nomination - Commission permanente

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- de nommer, madame Mary Deros à titre de membre de la Commission de la présidence du conseil en remplacement de monsieur Giovanni Rapanà;
- 2- de nommer, madame Marie Potvin à titre de membre de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs en remplacement de madame Michèle D. Biron;
- 3- de nommer, madame Marie Potvin à titre de membre de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports en remplacement de madame Mary Deros.

Adopté à l'unanimité.

51.01

CM15 0697

Motion de l'opposition officielle pour favoriser l'intégration harmonieuse des lieux de culte dans les divers quartiers montréalais

Attendu que 82 % de la population montréalaise se déclare être affiliée à une religion;

Attendu la diversité croissante des types de lieux de culte;

Attendu que la richesse de la diversité montréalaise amène une pluralité de croyances de plus en plus diversifiée et des demandes d'encadrement des lieux de culte dans les différents arrondissements montréalais;

Attendu que l'encadrement des lieux de culte est une responsabilité d'arrondissement (zonage, répartition des usages dans les quartiers, stationnement, circulation...);

Attendu la transformation du fait religieux dans l'espace urbain, des lieux de culte qui attirent maintenant davantage des fidèles à une échelle inter-quartiers et parfois inter-arrondissements;

Attendu que les lieux de culte facilitent l'intégration des nouveaux arrivants par des activités communautaires, sociales et culturelles;

Attendu que l'actualité récente démontre l'importance de mettre à jour nos pratiques;

Attendu la « Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion » adoptée le 22 mars 2004 qui engage la Ville à « structurer les interventions municipales dans une approche inclusive, à adapter les interventions nécessaires à la mise en vigueur de la Déclaration aux réalités des différents arrondissements, des quartiers et des milieux de vie ». Pour ce faire, la Ville prévoit que « l'administration municipale décide d'agir pour prendre les mesures en son pouvoir pour promouvoir le rapprochement interculturel, le dialogue des cultures et à favoriser une meilleure gestion de la diversité culturelle »;

Il est proposé par Mme Erika Duchesne

appuyé par M. Alex Norris

de demander au comité exécutif de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin d'étudier les façons dont les règlements d'urbanisme peuvent outiller la Ville et les arrondissements pour favoriser l'intégration harmonieuse des lieux de culte dans les divers quartiers montréalais.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de reporter l'étude de la présente motion à la prochaine assemblée du conseil, conformément à l'article 35 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le conseiller Marvin Rotrand soulève un point d'ordre quant à l'interprétation de l'article 35. Le leader de la majorité indique que son recours à l'article 35 est adéquat puisqu'il intervient sur un point inscrit à l'ordre du jour.

Un débat restreint s'engage.

Le président du conseil met aux voix la proposition des conseillers Miele et Desrochers à l'effet de reporter l'article 65.01 à la prochaine assemblée du conseil et la déclare adoptée à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

65.01

CM15 0698

Motion de l'opposition officielle pour favoriser la transparence et pour restaurer la confiance du public à l'égard de la Société du parc Jean-Drapeau

Attendu que dans la Charte montréalaise des droits et des responsabilités, il est déclaré à l'article 4 que « la gestion transparente des affaires de la Ville contribue à la promotion des droits démocratiques des citoyennes et des citoyens »;

Attendu que les attentes de la population québécoise en matière de gouvernance et de transparence ont évolué depuis la création de Ville de Montréal;

Attendu que le comité exécutif de la Ville de Montréal siège en public, sauf pour des dossiers qui répondent à des critères précis de confidentialité, depuis le 12 décembre 2012;

Attendu que les sommaires décisionnels du conseil municipal et du conseil d'agglomération sont rendus publics au moins 3 jours avant leur tenue, sauf circonstances exceptionnelles;

Attendu que 42 % du financement de la Société du parc Jean-Drapeau provenait directement du budget de la Ville de Montréal, en 2015, et qu'une proportion similaire proviendra encore des taxes des contribuables pour les années à venir;

Attendu que de nombreux projets d'importance en lien avec le 375^e anniversaire de la fondation de Montréal seront entrepris dans le parc Jean-Drapeau dans les prochaines années;

Attendu que la confiance du public a été ébranlée par les divers problèmes de gestion qu'a connus la Société Jean-Drapeau depuis sa création;

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par Mme Erika Duchesne

- 1- que soient nommés dans les plus brefs délais deux élus du conseil municipal au conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau, une personne issue de l'administration et une personne issue de l'opposition officielle;
- 2- que la Société du parc Jean-Drapeau transmette au conseil municipal un plan décrivant des mesures de transparence accrues, au moment du dépôt de son budget à l'automne 2015, pour restaurer la confiance du public.

Un débat s'engage.

La conseillère Émilie Thuillier accepte de retirer le 2^e « Résolu » de sa motion.

Il est proposé par M. Pierre Desrochers

appuyé par M. Francesco Miele

d'amender la motion présentement à l'étude :

- en y ajoutant quatre nouveaux « Attendu » qui se lisent comme suit :

« Attendu que le conseil municipal approuve le budget annuel de la Société du parc Jean-Drapeau et que cette dernière a l'obligation de déposer au conseil son rapport annuel et de faire vérifier ses états financiers;

Attendu que l'administration montréalaise a réagi au rapport récent de l'inspecteur général portant sur la Société du parc Jean-Drapeau en exigeant que soient annulés certains contrats, en procédant à des nominations au conseil d'administration et à la direction générale de la Société et en obligeant cette dernière à recourir aux services de la Ville en matière de gestion de projets, affaires juridiques, approvisionnement et finances;

Attendu qu'il y a lieu de prendre d'autres actions pour restaurer la confiance du public envers la Société du parc Jean-Drapeau;

Attendu que selon un avis émis par le contrôleur général de la Ville, il est préférable qu'un élu ne siège pas à titre d'administrateur au conseil d'administration d'une société paramunicipale, mais qu'il peut agir à titre d'observateur à ce conseil »;

- en y modifiant le « Résolu » afin qu'il se lise comme suit :

« que soit nommé dans les plus brefs délais un élu du conseil municipal pour agir à titre d'observateur au conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau ».

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Érika Duchesne

de procéder à un vote à main levée sur la proposition des conseillers Desrochers et Miele.

À 21 h 27, le président du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 21 h 30, le conseil reprend ses travaux.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Valérie Plante

de retirer la demande de vote à main levée sur la proposition d'amendement des conseillers Desrochers et Miele.

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement adoptée.

Le débat se poursuit sur l'article 65.02, tel qu'amendé.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.02, tel qu'amendé et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidence : M. Alex Norris

65.02

CM15 0699

Motion de l'opposition officielle pour demander l'annulation des coupes imposées aux directions régionales de santé publique

Attendu que les coûts de notre système de santé sont en croissance;

Attendu que la mission de la Direction de la santé publique de Montréal est d'assurer une vigie sur ce qui peut améliorer ou constituer une menace à l'état de santé actuel et futur de la population montréalaise et de l'en informer, d'influencer les décideurs dans la préparation et l'application des politiques publiques pour maintenir et améliorer l'état de santé des Montréalais et de décider, dans un contexte d'une menace à la santé de la population, des interventions appropriées pour la protéger;

Attendu que chaque dollar investi en prévention permet d'économiser en moyenne 5,60 \$ en soins de santé évitables, en sauvant des coûts liés au traitement des maladies;

Attendu que seulement 2 % du budget en santé est actuellement consacré à la santé publique, alors que les experts recommandent d'y investir un minimum de 5 % du budget;

Attendu que le premier ministre du Québec s'est engagé à mettre la prévention à l'avant plan lors de son discours inaugural;

Attendu que le gouvernement doit agir de manière responsable en adoptant une perspective temporelle qui dépasse le cadre d'un mandat de quatre ans;

Attendu qu'il existe toujours une disparité importante dans l'espérance de vie entre les différents arrondissements de la Ville de Montréal passant de 74 ans dans Hochelaga-Maisonneuve à 85 ans dans Saint-Laurent;

Attendu que les actions en prévention touchent directement plusieurs enjeux municipaux comme la salubrité des logements et des écoles, l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'air, les îlots de chaleur urbains, l'amélioration des environnements urbains afin de les rendre plus sécuritaires et la promotion des saines habitudes de vie;

Il est proposé par M. Luc Ferrandez

appuyé par M. Sylvain Ouellet

que la Ville de Montréal demande au gouvernement d'annuler les coupes de 30 % annoncées, à l'automne 2014, dans les budgets des directions régionales de santé publique.

Un débat s'engage.

Le président du conseil rappelle au conseiller François Limoges qu'il y a des termes antiparlementaires et lui demande de retirer les qualificatifs « petit » et « mesquin » qu'il a utilisés. Le conseiller Limoges les retire.

Le président du conseil demande au conseiller Sylvain Ouellet de retirer le terme « à-plat-ventrisme ». Ce dernier s'exécute.

Il est proposé par M. Luc Ferrandez

appuyé par M. Marc-André Gadoury
M. Marvin Rotrand
Mme Lorraine Pagé

d'amender le « Résolu » afin qu'il se lise comme suit :

« que la Ville de Montréal exprime ses préoccupations face aux coupes de 30 % annoncées, à l'automne 2014, dans les budgets des directions régionales de santé publique ».

La proposition d'amendement est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.03, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

CM15 0700

Motion de l'opposition officielle pour reconnaître la planche à roulettes (skateboard) comme mode de transport actif

Attendu que la planche à roulettes n'est pas qu'un sport récréatif mais également un mode de transport actif pour des milliers de Montréalais;

Attendu que la Ville investit d'importantes sommes pour la construction de skateparks dans les arrondissements, notamment à Saint-Laurent, Lachine et Verdun, ainsi que dans l'achat du TAZ pour répondre aux besoins de la communauté de planchistes;

Attendu que les planchistes n'ont présentement aucune option pour circuler dans les rues de Montréal en toute légalité;

Attendu que la Commission sur le transport et les travaux publics s'est penchée sur le partage du réseau cyclable, en juin 2012, et a ouvert l'accès au réseau cyclable aux fauteuils roulant électriques, aux patins à roues alignées et aux vélos à assistance électrique;

Il est proposé par M. Sterling Downey

appuyé par M. Alex Norris

- 1- que la Ville de Montréal reconnaisse formellement la planche à roulettes comme mode de transport actif;
- 2- que le conseil municipal mandate la Division des transports actifs d'amender le règlement régissant le réseau cyclable afin d'autoriser l'usage de la planche à roulettes sur le réseau cyclable.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Serling Downey

- d'amender la motion sous étude comme suit :
- remplacer dans le premier « Attendu » les mots « ... des milliers ... » par « ... plusieurs ... »;
- ajouter un nouveau « Attendu » après le deuxième qui se lit comme suit : « Attendu que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a modifié son Règlement sur les parcs en mars dernier, afin d'autoriser les planches à roulette dans certains parcs et places publiques »;
- modifier le troisième « Attendu » afin qu'il se lise comme suit : « Attendu que les planchistes sont interdits sur la chaussée, selon le Code de la sécurité routière (CSR) du Québec »;
- remplacer dans le quatrième « Attendu » les mots « ... en juin 2012 ... » par les mots « ... à l'automne 2011 ... »;
- ajouter après le quatrième « Attendu » deux nouveaux « Attendus » qui se lisent comme suit :
« Attendu que la Ville de Montréal déposera un mémoire à l'automne dans le cadre de la démarche de modernisation du CSR, entreprise par le gouvernement du Québec »;
« Attendu que les planchistes combinent souvent leurs déplacements avec le transport collectif »;
- remplacer dans le 1er « Résolu » les mots « ... reconnaisse formellement ... » par le mot « ... considère ... »;
- retirer dans le 2^e « Résolu » les mots « ... d'amender le règlement régissant le réseau cyclable afin ... »

Le président du conseil juge la proposition d'amendement des conseillers Salem et Downey recevable et elle est agréée.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Salem et Downey.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.04, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

CM15 0701**Motion du troisième parti d'opposition visant à interdire l'utilisation des insecticides de la famille des néonicotinoïdes sur l'Île de Montréal**

Avant présentation, la conseillère Justine McIntyre dépose une nouvelle version de l'article 65.05 qui se lit comme suit :

Attendu que les néonicotinoïdes (aussi appelés "néonics") sont une classe d'insecticide systémique qui affecte le système nerveux central des insectes, provoquant la paralysie et la mort;

Attendu que les néonicotinoïdes sont la famille d'insecticides la plus répandue, représentant 30 % des insecticides utilisés à travers le monde;

Attendu que les néonicotinoïdes servent, entre autres, à l'enrobage des semences de maïs et de soja, dont les superficies traitées, au Québec, s'élèvent à plus de 500 000 hectares cultivés annuellement;

Attendu qu'à l'heure actuelle, au Canada, plus d'une centaine de pesticides à base de matières actives faisant partie de la famille des néonicotinoïdes (acétamipride, clothianidine, imidaclopride, thiaclopride, thiaméthoxame) sont homologués et que les néonicotinoïdes sont employés en tant qu'insecticides pour lutter contre différents types d'insectes, notamment les vers blancs;

Attendu que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada indique que ces insecticides ont contribué à une vague importante de mortalité chez les abeilles, au Québec et en Ontario. Ce phénomène alarmant appelé Syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles - *Colony Collapse Disorder* ou *CCD* en anglais - est observé dans différentes régions à travers le monde;

Attendu que le Groupe de travail sur les pesticides systémiques a publié une méta-analyse qui réunit les résultats de 1121 études évaluées par 29 chercheurs internationaux indépendants qui fait état d'un risque élevé non seulement pour la santé des abeilles, mais également pour un grand nombre d'espèces, dont les papillons, les vers de terre et les oiseaux;

Attendu que l'Association canadienne des médecins pour l'environnement soutient que l'exposition aux néonicotinoïdes, par le biais des aliments et de l'eau, peut affecter le développement du cerveau humain, du système nerveux et de l'équilibre hormonal, en plus de contaminer les cours d'eau et menacer les écosystèmes;

Attendu qu'en décembre 2013, l'Union européenne a imposé un moratoire de 2 ans sur l'usage de ces insecticides destructeurs sur les cultures attractives pour les abeilles;

Attendu que l'Ontario tiendra prochainement une consultation intitulée La santé des pollinisateurs afin d'améliorer la santé des pollinisateurs et réduire l'utilisation des insecticides à base de néonicotinoïdes en Ontario;

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par M. Réal Ménard
M. Normand Marinacci

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à modifier sa réglementation sur l'utilisation des pesticides afin d'interdire l'usage des insecticides de la famille des néonicotinoïdes sur le territoire de la Ville de Montréal, à l'exception des serres intérieures d'Espace pour la vie, en vue de préserver l'intégrité physique de ses collections, dans la mesure où aucune autre solution de rechange n'est possible; ce, d'ici la fin de l'année 2015;
- 2- fasse pression auprès du gouvernement du Québec pour mettre en place un plan d'action clair et réaliste visant à bannir ou tout au moins de réduire considérablement l'usage des néonicotinoïdes au Québec.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0702**Motion demandant au gouvernement du Québec de légiférer afin d'obliger les chaînes de restauration rapide à fournir une meilleure information nutritionnelle aux consommateurs**

Attendu que l'accès à une information nutritionnelle simple et facilement compréhensible permet aux consommateurs de faire des choix plus sains pour leur santé;

Attendu que 22 États et des centaines de villes aux États-Unis ont, au cours des dernières décennies, légiféré de manière à obliger les chaînes de restaurants à fournir de l'information nutritionnelle sur leurs menus et panneaux d'affichage qui sont visibles pour les consommateurs au moment où ils commandent leur repas;

Attendu que plusieurs de ces États et villes obligent les chaînes de restaurants à afficher de l'information sur la teneur en calories des repas sur leur menu et que certains exigent même l'affichage de l'information exacte sur la teneur en calories et en sodium;

Attendu que la *Loi sur les soins abordables* aux États-Unis, entrée en vigueur en 2010, exige que toutes les chaînes de restaurants sur le territoire américain diffusent une information nutritionnelle claire, cette obligation devant prendre effet suite à la publication de lignes directrices concernant l'étiquetage nutritionnel par la *Food and Drug Administration* (FDA);

Attendu que la FDA a produit ces lignes directrices au mois de novembre 2014, lesquelles ont défini les restaurants visés par sa réglementation et les ont obligés à fournir la teneur en calories des repas sur leurs menus et leurs panneaux d'affichage au comptoir et au service à l'automobile dès novembre 2015, avec l'obligation pour toutes les chaînes de restaurants de s'y conformer d'ici novembre 2016;

Attendu que l'industrie de la restauration rapide aux États-Unis a manifesté une ouverture face à l'application de ces nouvelles exigences, notamment parce qu'un étiquetage national uniforme élimine la myriade de réglementations locales, la confusion qu'elle engendre auprès des consommateurs et les coûts importants qu'elle occasionne pour les grandes entreprises et pour les petits propriétaires de franchises;

Attendu que les règles de la FDA peuvent déjà être consultées sur son site Web, notamment à partir des liens suivants :

<http://www.fda.gov/Food/GuidanceRegulation/GuidanceDocumentsRegulatoryInformation/ucm437403.htm>

<http://www.fda.gov/Food/IngredientsPackagingLabeling/LabelingNutrition/ucm248732.htm>

<http://www.fda.gov/Food/IngredientsPackagingLabeling/LabelingNutrition/ucm248732.htm>;

Attendu que la province de l'Ontario s'est inspirée des directives de la FDA et a déposé le projet de loi 45 intitulé « *Loi visant à améliorer la santé publique par l'édiction de la Loi de 2014 pour des choix santé dans les menus* et de la *Loi de 2014 sur les cigarettes électroniques* et la modification de la *Loi favorisant un Ontario sans fumée* » qui peut être consultée à l'adresse : http://www.ontla.on.ca/bills/bills-files/41_Parliament/Session1/b045.pdf;

Attendu que ce projet de loi en est actuellement à sa troisième et dernière lecture et qu'il imposerait aux chaînes de restauration en Ontario les mêmes exigences que celles en vigueur aux États-Unis;

Attendu que le Conseil des chaînes de restaurants du Québec et l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires ont mis en place un programme nommé Info-Resto, au Québec, et un autre nommé *Informed Dining*, dans le reste du Canada, lesquels obligent leurs membres à rendre disponibles des brochures fournissant une information nutritionnelle détaillée dans leurs établissements et en ligne;

Attendu que ces programmes sont peu connus au Québec, exigent des consommateurs qu'ils fassent des recherches d'information à l'avance et n'offrent pas une information facilement accessible pour les consommateurs debout dans une file d'attente qui doivent souvent effectuer une commande rapide et spontanée;

Attendu que la recherche scientifique et médicale démontre que l'accès à une information nutritionnelle de qualité, en particulier celle qui concerne la teneur en calories et en sodium, peut entraîner de meilleures habitudes alimentaires et freiner l'obésité et les diverses maladies qui y sont associées;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Monique Vallée
Mme Justine McIntyre
M. Domenico Moschella
Mme Elsie Lefebvre
M. Jeremy Searle
M. Claude Dauphin
Mme Manon Barbe

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1- appuie les principes qui sous-tendent les nouvelles normes nationales qui seront bientôt appliquées aux États-Unis et dans le projet de loi 45 en Ontario, selon lesquelles une meilleure information nutritionnelle peut être facilement fournie par les restaurants dans leurs menus et peut influencer positivement les comportements des consommateurs en les incitant à faire des choix sains;
- 2- demande au gouvernement du Québec de s'inspirer des lois aux États-Unis et en Ontario pour légiférer de manière à imposer des contraintes similaires aux chaînes de restaurants sur son territoire en les obligeant à fournir une meilleure information nutritionnelle à leurs clients.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.06

À 22 h 40, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

PRÉSIDENT DU CONSEIL

GREFFIER

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

MAIRE

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2013 – 2017
Conseillers municipaux – 2015
Le 25 mai 2015

Miele, Francesco